

Pourquoi l'ARS- ile de France (Agence régionale de santé) empoisonne les français ?

De l'incendie volontaire et criminel au vaccin pour le Covid-19 en passant par l'empoisonnement au plomb des Parisiens .

1) Les déclarations de l' ARS d'avril à mai 2019

- Le 14 avril au soir , Notre- Dame de Paris brûle , un nuage toxique de particules de plomb s'élève dans le ciel de Paris . Le 15 avril (le lendemain de l'incendie) le procureur ouvre une enquête pour « destruction involontaire par incendie »
- Le 27 avril et le 9 mai : les communiqués de presse conjoint avec la Préfecture de police de Paris et la préfecture expliquent que le nuage n'a pas dépassé l'île de la Cité . Le 26 juin, un peu plus de deux mois après le sinistre, le parquet de Paris a indiqué lundi l'ouverture d'une information judiciaire contre X, notamment pour « dégradations involontaires par incendie par violation manifestement délibéré d'une obligation de sécurité » Selon le parquet, aucun élément, au cours de l'enquête préliminaire, n'a permis d'accréditer la thèse d'un incendie criminel.
- Les cartes des retombées établies par la préfecture de Police et la communication gouvernementale ne sont pas crédibles. Qui peut croire que le nuage toxique ne s'est pas répandu sur la région parisienne?

Après avoir nié pendant 4 mois la dispersion du nuage toxique sur la région parisienne . Le 20 août , L'ARS charge Ineris de faire un rapport sur la dispersion des particules toxiques

[Lire : n°1 "Rapport sur l'intoxication au plomb en Ile-de-France suite à l'incendie de Notre Dame du 15 avril 2019" sur le blog Wiracocha](#)

2) Le 20 août : le rapport INERIS sur la dispersion du nuage toxiques.

- Lors d'une réunion sur le sujet réunissant L'ARS Ile-de-France (ministère de la santé) , la DGS (Direction générale de la Santé - Ministère des solidarités) , la DGPR (Direction générale de la prévention des risques(Ministère de l'écologie),et Ineris (L'Institut national de l'environnement industriel et des risques (ministère de l'environnement) . il a été décidé que l'Ineris réaliserait une modélisation haute résolution de la dispersion du panache de l'incendie de Notre-Dame et de ses retombées en plomb. Ces travaux font l'objet d'une convention entre l'ARS Ile de France et l'Ineris.

¹ <https://www.wiracocha.biz/blog/ineris-enquete-documents>

- Wiracocha a relevé plusieurs erreurs ,lire le courrier sur le site Wiracocha ,qui **sans remettre en cause la dispersion des polluants sur des dizaines de kilomètres dans Paris et l'île de France**, modifie de manière très importantes les quantités de particules de plomb répandues . Ineris conclu à une dispersion de 150 kg de particules , alors que plus de 500 TONNES se sont dispersées sur Paris et la région Wiracocha a signalé en courrier RAR ces erreurs , lire notre courrier à la direction de l'INERIS .

Nous tenons à faire remarquer de la manière la plus formelle de la gravité des erreurs de ce rapport . Nous ne sommes plus dans l'erreur technique mais dans la volonté délibéré de tromper les citoyens . Ce n'est pas 150 kg mais plus de 500 tonnes de particules de plomb répandues dans Paris et la région parisienne .Les effets sur la santé de milliers de personnes seront très importants dans les années a venir.

Quand 4 officines gouvernementales , appartenant a 4 ministères différents rédigent et diffusent un rapport de santé publique aussi mensonger , on ne peut être que très inquiet sur la suite des événements concernant la santé publique en France et sur la crédibilité de ce gouvernement.

Pouvez croire a l'avenir les déclarations de L'ARS ou des membres de ce gouvernement ?

[Lire n°2 Wiracocha - Courrier du 29-12-2019 sur les erreurs du rapport INERIS sur le blog](#)

3) Février 2020 : Wiracocha - "Rapport technique sur l'incendie de Chartres 1836 et Paris 2019 "

Il apparaît alors dans le rapport 5 incohérences majeures qui selon les lois de la chimie , de la thermodynamique ou tout simplement du simple bon sens sont impossibles et rendent la thèse de l'incendie involontaire peu crédible.

Nous avons réalisé le rapport technique dont vous avez le résumé ci- dessous.
Le rapport complet est téléchargeable sur le site .

<https://www.wiracocha.biz/>

La conclusion est sans appel . L'incendie de Notre -Dame de Paris ne peut être involontaire . Il est volontaire et criminel.

4) 3 Mars 2020 : l'épidémie de Covid-19.

Quand on est assez con, ignorant ,lâche (ou les 3),pour croire à la fable du mégot à moitié éteint ou au nuage qui n'a pas dépassé l'île de la Cité , on peut aussi croire la fable de la pandémie du Covid-19 .

Le vaccin" Made in Israël " prêt dans les prochaines semaines.

Voir la réalité sur le blog .

<http://www.leautus.net/blog/la-nouvelle-histoire-a-coucher-dehors-l-epidemie-de-coron>



Résumé du rapport technique : ND-Chartres 1836- Paris 2019

La cathédrale Notre Dame de Chartres a brûlé le 5 juin 1836 , notre Dame de Paris le 14 avril 2019 .

Les 2 édifices sont très semblables , les 2 incendies pourtant sont très différents.

Dans le livre "Historique de Chartres"², l'auteur décrit clairement la cause de l'incendie ,les responsables ,les différentes phases de combustion ,le timing de cette journée, les conditions météorologiques , la fusion des différents métaux. Ce livre historique donne une vision très claire de l'incendie d'une cathédrale comme Notre-Dame de Paris .

Les 9 chapitres courts et simples du rapport "Chartres 1836 - Paris 2019"³ résumant précisément l'incendie de Chartres et celui de Notre Dame de Paris, il établit une comparaison des deux incendies .Le rapport explique également le soudage des échafaudages à Paris , en cours de démontage en janvier 2020, qui causent tant de difficultés.

Le 15 avril (le lendemain de l'incendie) le procureur ouvre une enquête pour « destruction involontaire par incendie » . Cette qualification hâtive oriente les enquêteurs dans une impasse notamment en limitant le champs des investigations dans le temps , sans remonter au traitement de la charpente en février 2018.

Le 26 juin , un peu plus de deux mois après le sinistre, le parquet de Paris a indiqué lundi l'ouverture d'une information judiciaire contre X, notamment pour « dégradations involontaires par incendie par violation manifestement délibéré d'une obligation de sécurité ».

Selon le parquet, aucun élément, au cours de l'enquête préliminaire, n'a permis d'accréditer la thèse d'un incendie criminel.

Il apparaît alors dans le rapport 5 incohérences majeures qui selon les lois de la chimie , de la thermodynamique ou tout simplement du simple bon sens sont impossibles et rendent la thèse de l'incendie involontaire peu crédible.

Tableau	Cas	Chartres	Paris
Tableau1	1 comburant	oui - poussier	non
Tableau1	2 energie d'activation	oui - cagnard	non selon Philippe Villeneuve
Tableau 2	3 Phase (0) à (2) : Total	260 minutes 4,33 heures	35 minutes 35 minutes
Tableau 3	4 Toiture plomb - 320°	fondu	le plomb n'a pas fondu
Tableau 3	5 Echafaudages acier galvanisé 1450 °	X	Les échafaudages sont soudés (pas fondus, ni déformés) wiracocha 2020

Tableau n°4 : résumé des incohérences de l'incendie de Paris

² Historique de la cathédrale de Chartres, premier appendice, comprenant ses sinistres jusqu'à celui du 4 juin 1836 inclusivement, par Lejeune, Honoré-Félix-André.1839,BNF.

³ <https://www.wiracocha.biz/>

Le procureur de la République de Paris indique que « rien ne va dans le sens d'un acte volontaire », privilégiant ainsi la piste accidentelle.

C'est exactement le contraire .

TOUT va dans le sens d'un acte volontaire comme il est démontré dans le rapport.

Après plus de 8 mois , les différents services de Police n'arrivent toujours pas à expliquer la cause de l'incendie sauf avec un mégot à moitié éteint , un court circuit ou un problème informatique .

La cause réelle de l'incendie de Notre Dame est révélée , expliquée de manière scientifique , simple et accessible à toute personne quelque soit son niveau de connaissance scientifique.

La conclusion ne permet aucun doute sauf à remettre en question un livre d'histoire et des lois élémentaires de chimie et de thermodynamique.

L'incendie de Notre -Dame de Paris est volontaire et donc criminel .



Le rapport technique est téléchargeable .

WEB:<https://www.wiracocha.biz/>

Bibliographie:<https://www.wiracocha.biz/#blog>

*"Un peuple qui élit
des corrompus,
des renégats,
des imposteurs,
des voleurs
et des traîtres,
n'est pas victime !
Il est complice."*

George Orwell (1903-1950)



Avertissement aux Journalistes.

Je vous rappelle la Charte de Munich qui régit la déontologie de votre profession de journaliste .

1. Respecter la vérité, quelles qu'en puissent être les conséquences pour lui-même, et ce, en raison du droit que le public a de connaître la vérité.
2. Défendre la liberté de l'information, du commentaire et de la critique.
3. Publier seulement les informations dont l'origine est connue ou les accompagner, si c'est nécessaire, des réserves qui s'imposent ; ne pas supprimer les informations essentielles et ne pas altérer les textes et les documents.
4. Ne pas user de méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des documents.
5. S'obliger à respecter la vie privée des personnes.
6. Rectifier toute information publiée qui se révèle inexacte.
7. Garder le secret professionnel et ne pas divulguer la source des informations obtenues confidentiellement.
8. S'interdire le plagiat, la calomnie, la diffamation, les accusations sans fondement ainsi que de recevoir un quelconque avantage en raison de la publication ou de la suppression d'une information.
9. Ne jamais confondre le métier de journaliste avec celui du publicitaire ou du propagandiste ; n'accepte aucune consigne, directe ou indirecte, des annonceurs.
10. Refuser toute pression et n'accepter de directives rédactionnelles que des responsables de la rédaction.

Je vous demande de bien vouloir porter à la connaissance de vos lecteurs cette note , de défendre la liberté d'information , du commentaire et de la critique. et ne jamais confondre le métier de journaliste avec celui du publicitaire ou du propagandiste.

Dans l'attente ,

